

N°66

Entre Vous & Nous



BULLETIN MUNICIPAL – JUILLET 2021

Mot du Maire

« Diviser pour mieux régner est l'attitude des faibles, car rassembler les gens malgré leur divergence n'appartient qu'à ceux qui connaissent la valeur de l'être humain. » William Sinclair M.

Pertrais, Pertraises,

Depuis un an l'équipe municipale travaille sur les différents dossiers de la commune, certains d'entre eux complexes, méritent davantage de réflexion.

Le sujet d'actualité qui vous questionne est l'abandon du projet du restaurant. Nous avons fait ce choix pour les raisons suivantes :

- Projet complexe entre une rénovation et extension soumis aux accords des bâtiments de France
- Risque important de surcoût lié aux coûts des matériaux qui ne cessent d'augmenter
- Déséquilibre financier, avec une promesse de loyer ne couvrant pas la mensualité du remboursement.

Effectivement nous aurions pu poursuivre ce projet, augmenter les impôts des Pertrais, mais est-ce bien normal de financer un projet privé, alors que le rôle d'une collectivité est depuis toujours d'apporter son soutien à des projets d'intérêt public qui développent l'attractivité de la commune :

- Offre de logement, pour accueillir de nouvelles familles
- Développer le mode de garde, et maintenir les effectifs dans nos écoles
- Entretenir la voirie et assurer la sécurité

L'équipe précédente avait fait le choix, d'investir dans deux projets structurants, le Coccimarket et La Maison de Santé. De tels investissements ne sont pas sans conséquence sur le budget d'une commune, notre situation financière actuelle ne nous permet pas de financer un projet conséquent tel que le restaurant. Une dynamique est lancée, nous souhaitons poursuivre, il ne s'agit pas de frilosité de la part des élus, mais d'une décision sage, responsable, discutée et réfléchie.

J'ai eu la chance de rencontrer Monsieur Nicolas KANYANDEKWE et son épouse, ils m'ont appris qu'ils avaient le souhait de s'installer en Bretagne. Très rapidement je lui ai dit que nous étions à la recherche d'un Kiné dans notre commune. Après une visite de la maison médicale, Monsieur KANYANDEKWE a confirmé qu'il était très intéressé. Le temps des démarches administratives et le voilà installé depuis le printemps dernier. Son installation vient compléter l'offre médicale. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Depuis le printemps, nous avons connu un peu de changement en mairie. William BODINIER, notre secrétaire général, m'avait confié vouloir évoluer vers une commune plus importante, c'est chose faite. Je tiens à le remercier vivement de nous avoir accompagné en ce début de mandat et d'avoir su transmettre ses compétences à Cécile JALIER qui occupe son poste aujourd'hui.

Depuis notre élection, mon équipe subit des attaques en permanence, traitée parfois de « guignols » et j'en passe De mon côté les agressions verbales et en tout genre ne manquent pas, nous avons une opposition qui entretient cette ambiance, avec un petit noyau de Pertrais !! Quelle image donnez-vous de notre commune, ne comptez pas sur moi pour rentrer dans votre jeu, mais plutôt pour faire appliquer les règles, tout au moins celle du respect.

La période estivale arrive à grand pas, profitez-en pour vous évader en famille ou entre amis, sans oublier les manifestations de nos associations durant le week-end du 21.22.23 août et le retour du feu d'artifice le dimanche soir tiré comme à l'habitude au plan d'eau. Bel été à tous !

Jean-Luc
VEILLÉ



jl.veille@lepertre.fr

Vie^{la} Communale

Maison de Santé

Monsieur Kanyandekwe Nicolas est arrivé depuis le mois d'avril dans les locaux de la maison de santé (2, place des Halles), le kinésithérapeute accueille aujourd'hui sa patientèle.

Diplômé de la Haute École Libre de Bruxelles (HELB) en 2012. Il se forme ensuite en Thérapie Manuelle : Chaîne musculaire ; Fibrolyse diacutanée.

Monsieur Kanyandekwe Nicolas consulte sur rendez-vous au cabinet de la maison de santé du Pertre du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00. Contact : 06 09 64 39 96

La municipalité se réjouit de la diversité des professionnels de santé présents aujourd'hui au sein de la maison de santé.



Départ du secrétaire général



William Bodinier avec des cadeaux offerts par la municipalité, le sénateur Dominique de Legge et le personnel

Fin avril nous avons dû dire au revoir à William BODINIER secrétaire général en mairie de Le Pertre.

Arrivé en 2001 en Mairie de le Pertre, il a repris les fonctions de secrétaire général en 2005.

William Bodinier a souhaité pouvoir évoluer dans sa carrière au sein d'une commune de plus de 2 000 habitants.

La covid étant encore présente, nous avons été contraints de restreindre les invités à son pot de départ.

Le maire et ses adjoints accompagnés de messieurs Dominique de Legge, Joseph Maréchal, Louis Michel et madame Simone Thireau ont chaleureusement remercié William de son travail. Depuis mai, les fonctions de secrétaire général sont reprises par Cécile Jalier – arrivée en mairie en 2005. Cécile a débuté comme animatrice à la bibliothèque, a ensuite repris le poste de l'accueil à la population puis a continué à évoluer au sein de la mairie au côté de William.

Un recrutement a été réalisé pour compléter l'équipe !

Catherine Croissant est arrivée le 12 juillet en mairie en tant que gestionnaire comptable et R.H. Elle aura en charge entre autre la facturation de l'ensemble des services communaux, du Sivom et du CCAS.

Marie-Claire Ribot continuera à vous accueillir en Mairie.

Abandon du projet restaurant

A l'heure où nous préparons ce bulletin municipal, l'abandon du projet de restaurant est dans toutes les conversations. Cette décision suscite du mécontentement, de la surprise, mais aussi de la compréhension, de l'adhésion et de l'approbation.

Lors du vote, 5 élus se sont déclarés favorables à la poursuite du projet, 8 s'y sont opposés et 2 se sont abstenus. Au sein du conseil municipal, comme parmi les Pertrais, les avis étaient donc partagés.

Dans cet article et les pages dédiées aux budgets, nous vous donnons tous les éléments ayant contribué à cette décision, et essayons d'apporter des réponses aux interrogations.

Pourquoi avoir mis au vote la poursuite du projet ?

Un plan de financement provisoire avait été approuvé au conseil municipal de mars (coût total de 505 000 € avec un financement à 50 % par des subventions et à 50 % par l'emprunt).

Mais de nouvelles informations financières, le contexte économique, l'avancement et les délais du projet nous ont conduit à débattre sur la suite à donner à ce projet.

Quelles informations financières concernées ?

- le déficit du budget des locaux professionnels (490 000 €) a été présenté lors du vote des budgets le 1er avril. M. Maréchal a alors indiqué être en cours d'échange avec la trésorerie pour revenir sur l'enregistrement d'opérations de 2018 et 2020. Au terme des échanges, il s'est avéré que cela n'était pas réalisable, et qu'un emprunt complémentaire sera nécessaire.
- le conseiller de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) en charge de notre commune, nous a indiqué que nous devons rester prudents dans nos investissements.
- un premier retour sur les montants de subventions attendus (60 % et non 80 % des dépenses de rénovation énergétiques, soit 25 000 € en moins) nécessite déjà de revoir à la hausse la part de financement par l'emprunt (sans répercussion possible sur le loyer)
- une incertitude sur l'accord des banques pour de nouveaux emprunts significatifs

Quels impacts du contexte économique ?

L'augmentation sensible du prix des matériaux constatée ces derniers mois et l'incertitude sur les délais liée aux difficultés d'approvisionnement font craindre une augmentation du coût global du projet, et un retard dans sa réalisation.

Par ailleurs, le maître d'œuvre nous a fait part de la difficulté de certaines entreprises à répondre aux appels d'offre dans ce contexte.

Quel avancement du projet ? Quels délais ?

Le projet, bien qu'initié par la municipalité précédente n'en était qu'à la phase d'études d'avant-projet.

Il faut rappeler que nous n'avons obtenu les éléments pour travailler sur le dossier qu'une fois le résultat du recours prononcé, soit fin septembre 2020.

Il s'agissait d'un projet de rénovation avec extension, avec les contraintes des bâtiments de France dans un secteur sauvegardé. Des allers-retours sur les plans et les solutions techniques à mettre en place ont été nécessaires pour prendre en compte ces contraintes réelles, ainsi que les exigences liées à l'activité professionnelle et à l'accueil du public.

Le jour du conseil municipal, l'architecte nous indiquait qu'il devait encore échanger avec les architectes des bâtiments de France (ABF), car ces derniers n'étaient pas favorables à la création d'ouvertures sur le mur nord du bâtiment, ce qui remettait en cause l'organisation des locaux.

Entre temps, plusieurs pistes ont été envisagées pour réduire le coût du projet. Mais il s'est avéré qu'il était difficile de réduire ce coût sans nuire à la qualité du projet.

Par ailleurs l'étude de sols, nécessaire au chiffrage définitif, n'a pu être réalisée que récemment, compte tenu de l'indisponibilité des entreprises.

En conclusion

Compte tenu de tous ces éléments, des échanges et du vote qui ont eu lieu en conseil municipal, le projet a donc été abandonné. L'équipe municipale n'est pas opposée à ce type de projet, mais il a semblé plus sage, voire responsable, de ne pas le poursuivre dans le contexte actuel.

La Seiche : recensement des obstacles

Le Syndicat du Bassin Versant de la Seiche a pour objectif d'améliorer la qualité des eaux, d'entretenir et de restaurer l'ensemble des cours d'eau du bassin.

Il a demandé aux communes concernées de réaliser un recensement des arbres et autres éléments pouvant faire obstacle à l'écoulement de l'eau dans la rivière et risquant de générer des crues lors de pluies abondantes.

Au mois d'avril peut-être avez-vous vu passer le groupe d'élus et de bénévoles qui a parcouru les 11 kms de berges de la Seiche situés sur le territoire de la commune. En deux demies-journées, deux équipes se sont partagées la tâche en remontant depuis Brielles jusqu'à l'étang de

l'Epine Houget (sur la route des Martyrs), où la rivière prend sa source. Elles ont relevé de nombreux obstacles majeurs, les ont géolocalisés et photographiés.

Ce recensement a été l'occasion de voir une certaine faune et découvrir des points de vue insolites.

Les informations recueillies ont été transmises au syndicat de la Seiche, qui à l'issue de la campagne de recensement, estimera le volume des travaux et réfléchira à la gestion de ces obstacles.



Enquête publique

Une enquête publique portant aliénation partielle des chemins ruraux dit des Dodinières et de Vau-Follet va avoir lieu. Monsieur Alain Parra d'Andert a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Le Pertre du lundi 19 juillet au mardi 3 août 2021 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 16h30 à 18h30.

Monsieur le commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie le lundi 19 juillet 2021 de 09h à 12h et le mardi 03 août 2021 de 16h30 à 18h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie, ou par courrier à transmettre à M le commissaire enquêteur Mairie de Le Pertre 2, place de l'église 35 370 LE PERTRE.

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de Le Pertre aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Lotissement de La Foucherie



Le plan d'aménagement du lotissement a été présenté et validé au dernier conseil municipal.

Onze lots seront réalisés (de 400 à 675 m²).

Le dossier de demande de permis d'aménager est en cours de constitution.

CMJ : Une équipe de choc !

Le Conseil Municipal des Jeunes prend ses marques. En seulement 3 rencontres, nos jeunes élus Pertrais ont déjà émis de nombreuses idées pour améliorer la vie au sein de notre commune. Mais ils ne se contentent pas de les émettre : ils les mettent en action ! Effectivement, Covid oblige, leur conseil du mois d'avril n'a pas pu se tenir en présentiel. A la place, nos jeunes citoyens ont relevé le double challenge confié par les élus pendant leurs vacances de Pâques ! Il consistait à mettre en scène et valoriser les Eco-Gestes dans leur quotidien. Découvrez quelques-unes de leurs photos.

L'autre défi consistait à ramasser un maximum de déchets lors de leur promenade dans notre village. Le constat est accablant et les enfants sont surpris de voir autant de détritits : ferraille, matériaux de construction, mégots de cigarettes, plastiques, bouteilles en verre... et même un filet de pêche !

Ils sont également inquiets du danger que cela peut représenter pour eux, les animaux et notre nature. Un jeune conseiller racontait que son chien a ramené une bombe de peinture qui flottait dans l'eau ! Pour eux, il est temps de réagir et pour cela ils ont plein de propositions

- des panneaux de sensibilisation au départ des chemins,
- des promenades collectives et régulières de ramassage de déchets,

-«Faire venir des gens qui expliquent comment fonctionnent des ruches » ou d'autres éléments essentiels de la nature qu'il faut protéger. Nos jeunes élus vous donneront donc rapidement des nouvelles de leurs actions qu'ils vont prochainement mettre en place. Et qui sait, ce sera peut-être avec eux que vous viendrez relever de nouveaux challenges qu'ils auront imaginés !

L'équipe du CMJ.



Lotissement de la Reinerie

Une rencontre a été organisée au mois de mars, entre les élus et les habitants du lotissement de La Reinerie, qui ont été nombreux à participer. Ce moment d'échange, prévu initialement pour parler de l'entretien des espaces verts, a permis à tous de s'exprimer sur le lotissement en général.

Ensemble, il a été convenu de tondre dans le lotissement un peu moins souvent qu'autour du plan d'eau.

Et il n'y aura pas de changement concernant les espaces où l'herbe est coupée pour faire du foin, mais une attention sera portée sur la date de coupe (afin d'éviter les graines et les allergies).

La suppression des murets restants, au niveau des entrées, est envisagée, car ils sont gênants, et un devis est en cours. Enfin, un point sur les espaces de stationnement sera fait ultérieurement.

Un moment d'échange sera proposé pour d'autres quartiers dans les mois à venir.

Suite à la rencontre avec les habitants de la Reinerie, les espaces concernés par le foin restent inchangés. Nous avons tout de même rencontré M. Olivier Veillé entrepreneur «J'ai un bouc et y m'sert» pour échanger sur les pratiques en place et les formaliser. Une convention d'éco pâturage décrit maintenant les prestations fournies par Olivier Veillé et leur règlement sous forme de coupe de foin. Que ce soit pour l'éco-pâturage ou pour le foin, les parcelles sont identifiées.

ELI : Espace Loisirs Itinérants

Nos enfants sont accueillis jusqu'à l'âge de 10 ans en centre de loisirs sans hébergement (CLSH), les mercredis et une partie des vacances scolaires. Nous avons dans nos projets de retravailler collectivement l'offre et de proposer des activités complémentaires aux jeunes (10-16 ans).

Afin d'apporter une première réponse, nous nous sommes rapprochés de l'association ELI : cette association propose une formule clés en mains avec pack administratif, pack activité... le coût de cette opération pour la commune est de 1000 € moins une participation de Vitré Communauté à hauteur de 300 €.

Il sera demandé aux familles, par l'association, une participation allant de 29 € à 49 € par enfant pour la semaine, selon le quotient familial.

Sur la période du 26 au 30 juillet, 18 jeunes de 10 à 17 ans seront encadrés par deux animateurs.

Au programme, activités « sportives » originales, activités manuelles, artistiques... le programme sera établi en début de séjour, mais non figé, les jeunes eux-mêmes sont invités à définir quelles activités ils souhaitent pratiquer.

L'accueil se fera de 9h à 12 h, et de 14 h à 18 h. Le jeune qui le souhaite peut venir avec son pique-nique et partager la pause déjeuner avec les animateurs. Une soirée avec les familles et les élus sera organisée pendant le séjour.

Selon le succès de cette semaine, le programme ELI pourra être renouvelé pendant les vacances de Toussaint, printemps, été.



Adressage

Pour les communes de plus de 2000 habitants, chaque habitation doit avoir une adresse unique, non ambiguë et géolocalisable. La commune de Le Pertre n'est pas soumise à cette obligation, mais cette adresse unique est de plus en plus utile, voire indispensable : pour le déploiement de la fibre optique, pour le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le SAMU, la gendarmerie, mais aussi le développement du commerce sur internet.

Aussi, nous allons travailler sur l'adressage (terme utilisé pour donner à chaque habitant de la commune une adresse unique). Ce projet consiste à nommer certaines voies, et à attribuer un numéro à chaque habitation ou exploitation, susceptibles d'être à terme raccordées à la fibre. Toutes les adresses de la commune doivent être référencées dans la BAN (Base Adresse Nationale), à l'aide d'outils gratuits mis à disposition.

Des prestataires, tels que La Poste, proposent un accompagnement dans ce projet. Il ne s'agit que d'une aide, les décisions et les validations sont de la compétence de la commune. Devant le coût (8 400 € HT minimum), il a été décidé de ne pas avoir recours à cette assistance.

Ce projet, tout juste démarré, s'étalera sur plusieurs mois, et va débuter par un état des lieux. Certains hameaux disposent déjà d'une numérotation, mais elle n'a pas été inscrite dans la BAN.

L'équipe composée dans un premier temps d'élus, pourra être élargie aux habitants qui le souhaitent. Le SDIS sera bien sûr associé à ce projet, ainsi que des Pertrais pour les éventuelles dénominations de voies les concernant.

N'hésitez pas à nous consulter sur ce dossier, ou nous communiquer des informations sur des difficultés rencontrées avec votre adresse.

Service civique

Du 15 janvier au 15 juillet 2021, notre commune accueille Mademoiselle Léa Martin, en qualité de volontaire du service civique.

Nous avons confié à Léa la mission de valoriser notre patrimoine et nos chemins de randonnées.

Elle a donc travaillé sur deux axes principaux :

- Le chemin des Vignaux : celui-ci débute derrière la bibliothèque et permet maintenant de rallier le bourg de Saint-Cyr-Le-Gravelais. Nous avons fait le choix de vous proposer un cheminement ludique. A travers des quizz qui seront téléchargeables sur le site de la mairie, et des signalétiques originales, cette promenade est adaptée aux plus jeunes. Nous y avons également créé un espace qui permet d'accueillir les écoles pour une « classe nature ».

- Un livret : nous y trouvons un circuit principal de 15 km, un peu d'histoire, des anecdotes, nous avons replacé le bourg au cœur du circuit, la randonnée part de l'église Saint-Martin de Vertou et vous fait emprunter le chemin des Vignaux.

Nous avons la chance de posséder sur notre commune un patrimoine de chemins exceptionnels, particulièrement bien entretenu grâce à des bénévoles. A nous de promouvoir et d'attirer les visiteurs sur notre territoire. Au terme de cette mission, le groupe de travail continuera à enrichir l'offre (espace pique-nique, conférences...).



PORTAIL AUX FAMILLES

Les fonctions : pour les parents, mise à jour en ligne des informations concernant l'enfant et la famille, inscription en ligne aux services (CLSH, cantine), accès aux menus, aux factures.

Pour les services : connaissance en temps réel de la fréquentation, saisie en ligne, transfert direct en comptabilité.

Ce service attendu autant par les familles que par les services sera opérationnel pour la rentrée de septembre. Après une mise en place et formation des agents en juillet/août, le portail devrait être accessible aux familles courant juillet, qui pourront alors l'utiliser et se familiariser avec l'outil. En septembre, c'est ce mode de fonctionnement qu'il faudra privilégier pour arriver à une utilisation à 100 % très rapidement.

Chaque famille recevra un courrier avec un identifiant afin de créer son compte. Le portail est accessible sur PC mais également sur tablette et téléphone grâce à une application mobile ainsi que sur la borne tactile installée derrière la mairie.

En cas de difficultés dans la création du compte, les agents en Mairie de Le Pertre seront disponibles pour vous accompagner dans votre démarche.

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs accueillera les enfants du 7 au 30 juillet avec au programme « La tête dans les étoiles ».

L'équipe d'animatrices est au complet, une équipe jeune, dynamique, et compétente grâce aux BAFA obtenus ou en cours.

Avec un programme riche et varié, il devrait y en avoir pour tous les goûts : camps ferme, nautique, nature, activités artistiques, manuelles, gourmandes..., nos jeunes auront vraiment la tête dans les étoiles !

Tarifs des 3 camps proposés

Camp ferme à Saint-M'hervé	120 €
Camp nautique à la Rincerie	160 €
Camp nature à la Rincerie	150 €

Inscriptions via accueildeloisirs@lepertre.fr

Syndicat d'eau et d'assainissement Le Pertre – Saint Cyr-le-Gravelais

A l'occasion du dernier comité syndical plusieurs décisions ont été prises à l'unanimité :

1/ Tout d'abord, l'approbation du compte administratif 2020 qui se solde par un excédent global de 510 783 €. C'est le résultat de la gestion de mon prédécesseur, Philippe HUBERT. Cette somme permettra d'autofinancer en grande partie les travaux de rénovation de notre réseau d'assainissement.

2/ Le vote du budget primitif 2021 a permis d'inscrire 547 000 € de travaux sans être dans l'obligation de réaliser un emprunt.

3/ L'attribution au Cabinet NTE (Nouvelles Technologies Environnementales) de La Chapelle des Fougeretz (35) de la maîtrise d'œuvre pour réaliser le dossier de consultation des entreprises et le suivi des travaux pour un montant de 20 097 € H.T.

L'appel d'offre devrait intervenir en septembre pour un début des travaux à l'automne. Les travaux de rénovation de notre réseau d'assainissement sont devenus urgents, nous avons constaté des infiltrations importantes d'eaux parasites.

De ce fait, le travail d'épuration de nos stations est insuffisant avec pour conséquence des rejets dans le milieu naturel de moins bonne qualité.

Nous sommes en tête de deux bassins versants : la Seiche et l'Oudon. D'où une surveillance renforcée.

L'Agence de bassin Loire Bretagne apporte des subventions à hauteur de 30 % pour les travaux de rénovation, et de 50 % pour la mise en conformité des branchements individuels.

Le Président, Joseph MARÉCHAL

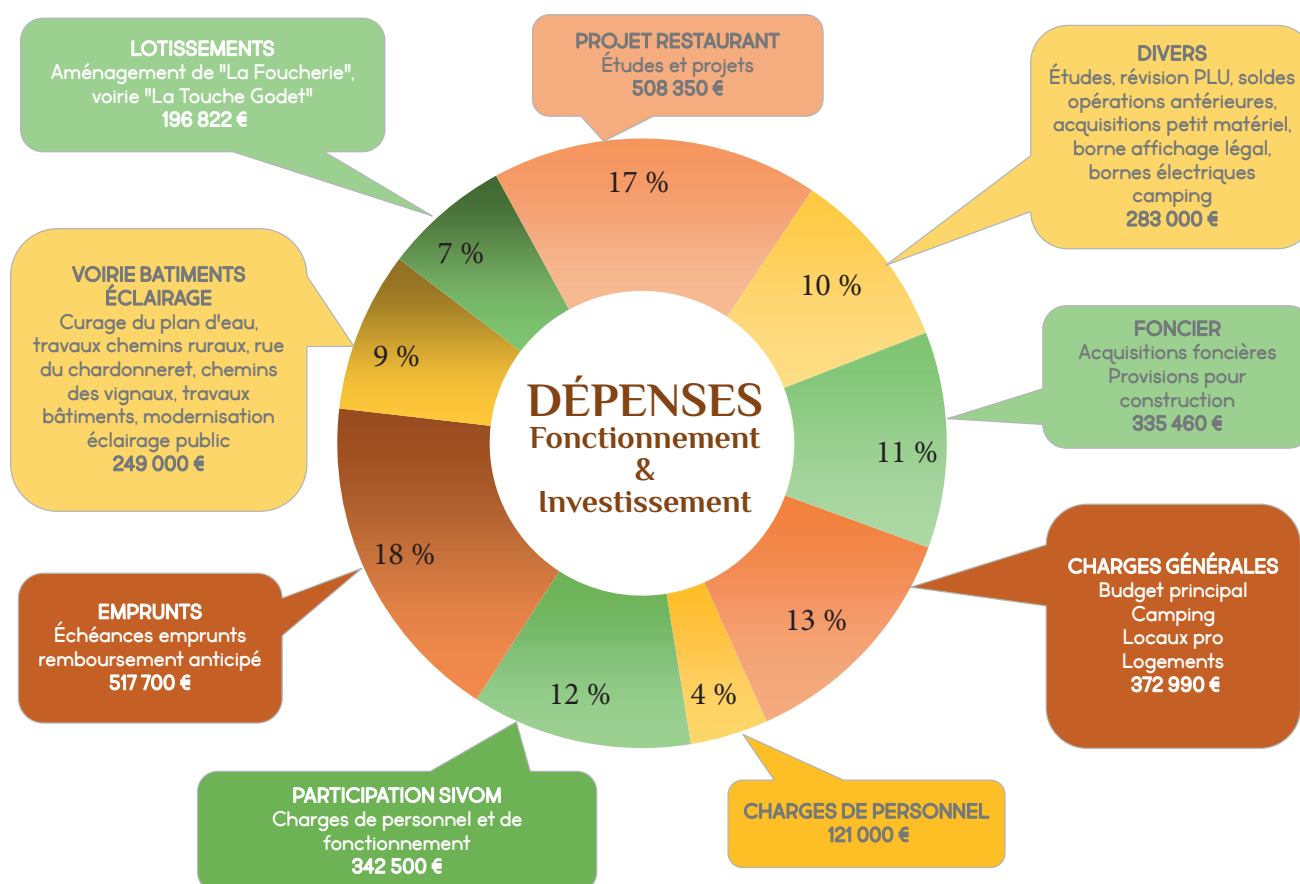
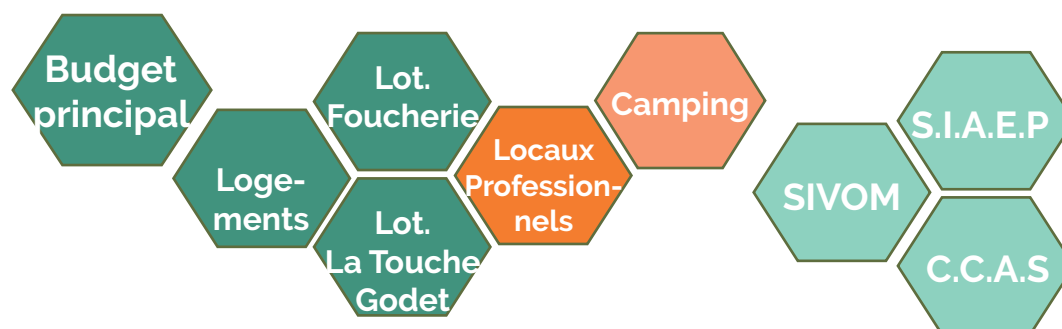
Finances

Les Budgets 2021

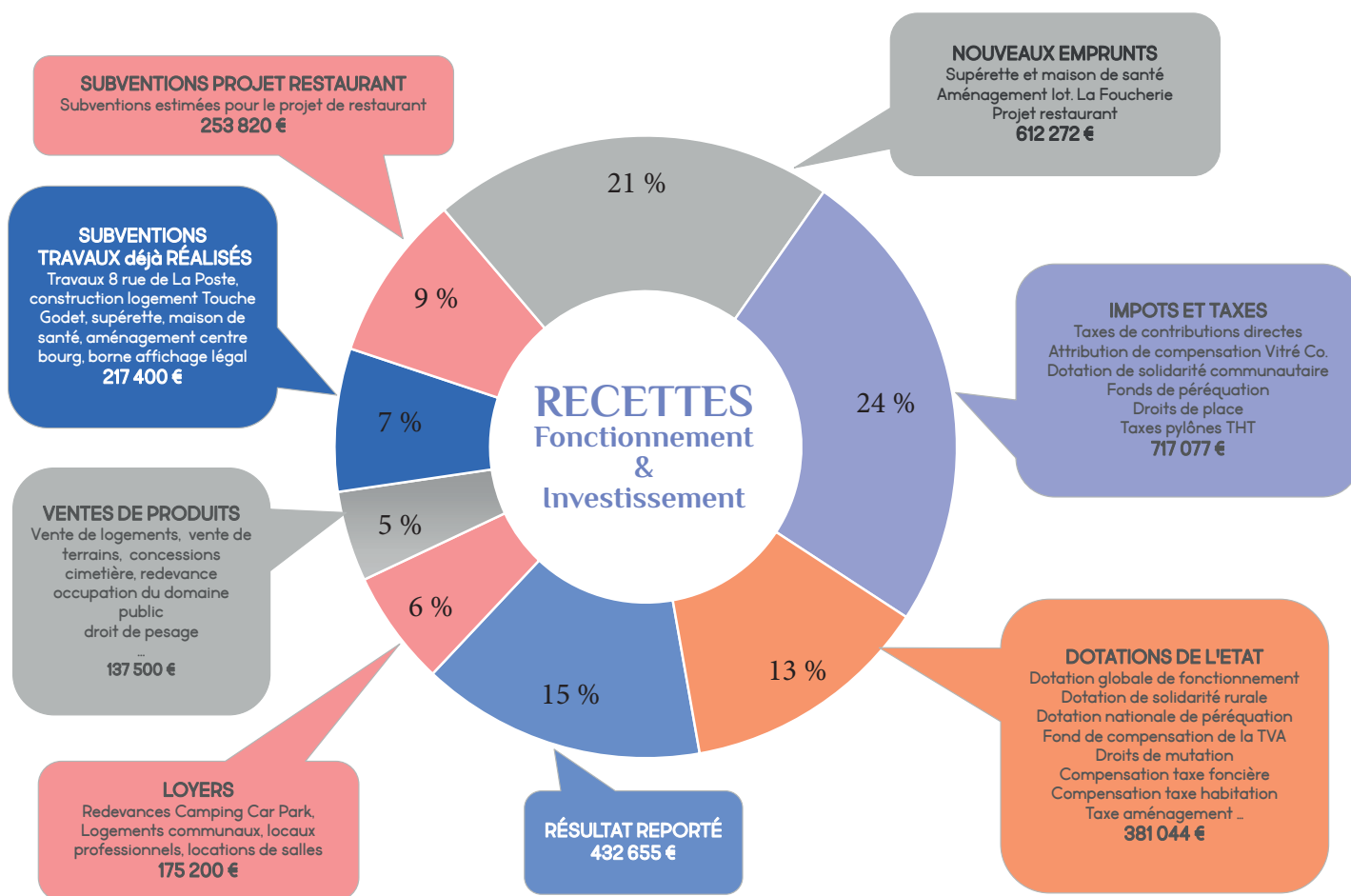
votés le 1^{er} Avril

Synthèse des recettes et dépenses prévues au budget 2021, tel qu'il a été voté le premier avril par l'ensemble du conseil municipal. Les informations présentées tiennent compte de l'ensemble des budgets communaux (hors budgets SIVOM, CCAS et SIAEP).

Le budget de la commune est découpé en un budget principal, 5 budgets annexes et 3 budgets autonomes.



Le budget 2021 est le premier budget voté par l'équipe municipale actuelle. Ce bulletin nous permet de partager des informations sur les finances de la commune à fin 2020 et sur le contenu du budget 2021.



Situation financière vue par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

Suite à la restructuration des services à la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), nous avons rencontré M. Madeline, conseiller aux décideurs locaux, en charge de notre commune. Il a pour mission de conseiller les communes dans leur prise de décision, en s'appuyant sur une analyse financière. Il s'agit d'un service gratuit, réalisé en toute objectivité et entière neutralité.

M. Madeline a ainsi présenté la situation financière de la commune à l'ensemble du conseil municipal, lors de la séance du 17 juin 2021.

La conclusion présente sur son rapport est la suivante : « La situation financière de la commune semble maîtrisée néanmoins le déficit du budget des locaux professionnels diminue fortement les marges de manoeuvre et dans ces conditions il ne paraît pas souhaitable d'envisager un investissement significatif avant une baisse de la capacité de désendettement de l'encours bancaire et

du dénouement de l'étude en cours sur le lotissement de la Touche Godet. »

A savoir : La capacité de désendettement de l'encours bancaire représente la durée en années qu'il faudrait pour rembourser la dette si toutes les ressources disponibles (hors fonctionnement courant) étaient utilisées à cette fin.

Aujourd'hui, pour notre commune, à fin 2020, cette durée est de 6,22 années tous budgets confondus, ou de 5,45 si l'on exclut les budgets dédiés aux lotissements.

Si l'on prend en compte l'emprunt nécessaire pour combler le déficit du budget des locaux professionnels et un emprunt de 275 000 € pour le projet de restaurant, cette durée passe respectivement à 7,79 et 6,98.

A savoir : pour la DGFIP, l'endettement est considéré élevé lorsque cette durée dépasse 6 ans.

LES BUDGETS dans le DÉTAIL

BUDGET LOTISSEMENT LA TOUCHE GODET

Fin 2020, budget excédentaire de 106 380 € (*).

Cet excédent s'explique par les versements cumulés de 201 400 € par le budget principal entre 2012 et 2017 et un emprunt de 192 000 €.

En 2021, les travaux de voirie et d'éclairage ont été mis au budget, ainsi que la vente de 2 lots.

EMPRUNTS

1 emprunt contracté en 2017, à échéance en 2022

- capital restant à rembourser au 1er janvier 2021 = 128 312 €
- remboursement annuel de 64 550 €

DÉPENSES Charges générales, travaux de voirie et d'éclairage restant à faire, remboursement des emprunts.

RECETTES ventes de parcelles.

BUDGET LOTISSEMENT LA FOUCHERIE

Fin 2020, budget excédentaire de 52 270 € (*).

Cet excédent s'explique par l'emprunt de 130 000 €.

En 2021, la fin des études permettra de débiter les travaux d'aménagement. Un nouvel emprunt d'environ 60 000 € devra être contracté pour financer ces travaux.

EMPRUNTS

- 1 emprunt contracté en 2018, à échéance en 2027
- capital restant à rembourser au 1er janvier 2021 = 101 678 €
- remboursement annuel de 14 830 €

DÉPENSES

études, travaux d'aménagement, remboursement des emprunts.

RECETTES

ventes de parcelles, nouveaux emprunts le cas échéant.

BUDGET LOCAUX PROFESSIONNELS

Pharmacie, maison de santé, supérette et projet de restaurant

Fin 2020, budget déficitaire de 490 000 € (*).

Ce budget est déficitaire car pour les réalisations précédentes (Maison de santé, supérette, achat du bâtiment de l'ancien Proxy), le montant des emprunts contractés est insuffisant, bien qu'il reste 126 400 € de subventions à percevoir sur 2021.

En 2021, Un nouvel emprunt de 300 000 € a été voté en conseil municipal pour combler le déficit résiduel après perception des subventions.

Suite à une décision prise au conseil municipal suivant, l'**emprunt devrait être de 100 000 €** et une participation de **200 000 € sera réalisée depuis le budget principal** (ce qui réduit d'autant le montant d'investissement possible sur ce budget).

EMPRUNTS

- 2 emprunts contractés en 2017/2018, à échéance en 2036/2038
- capital restant à rembourser au 1er janvier 2021 = 674 986 €
- remboursement annuel de 45 580 €

DÉPENSES

charges générales, entretien ou travaux dans les locaux, études et dépenses liées au projet de restaurant, remboursement des emprunts.

RECETTES

loyers perçus, remboursements de charge, subventions restant à percevoir sur les projets réalisés (maison de santé, supérette) ou en projet (restaurant), nouveaux emprunts le cas échéant.

Compte tenu des investissements réalisés ces dernières années et des emprunts correspondants, ce budget ne s'équilibre pas. Les loyers perçus (en ayant la totalité des locaux loués) représentent une recette de 52 000 €.

Quant aux dépenses, elles sont constituées d'environ 2 000 € de charges exceptionnelles et de 51 500 € de remboursements d'emprunts (46 000 € pour les 2 emprunts en cours, auxquels il faut ajouter 5 500 € pour l'emprunt de 100 000 € mentionné ci-dessus, sur une durée de 20 ans).

D'autre part pour le projet de restaurant, un nouvel emprunt de 252 000 € a été inscrit au budget, ce qui représente des annuités de 12 500 € sur 25 ans, pour un loyer annuel estimé à 9 600 €.

BUDGET CAMPING

Fin 2020, budget déficitaire de 2 445 € (*).

En 2021, Ce budget étant déficitaire, le remplacement des bornes électriques sera pris en charge par le budget principal (sous forme d'une subvention d'équilibre)

Depuis mai 2020, le camping est géré par la société Camping Car Park. La commune a réalisé des aménagements nécessaires à cette gestion externe, qui ont été financés par les recettes issues de la bonne fréquentation du camping entre 2012 et 2016 (pendant les travaux de construction de la LGV), mais aussi par le budget principal.

Aujourd'hui, l'entretien du camping et les charges courantes sont à la charge de la commune. Camping Car Park perçoit les entrées et en reverse une partie à la commune, avec un décalage dans le temps (les recettes de 2020 ont été perçues en janvier 2021). Pour une nuit à 10 € (tarif en haute saison), la commune perçoit 6 €.

L'année 2020 n'est pas une année représentative, compte tenu du contexte sanitaire (769 nuitées ont été enregistrées, ce qui représente 3700 € pour la commune).

A titre indicatif en 2020, il y a eu 769 nuitées, il en faudrait presque 2000 sur une année pour équilibrer.

BUDGET LOGEMENTS COMMUNAUX

en location (soit 24 logements à ce jour)

Fin 2020, budget excédentaire de 272 000 € (*).

En 2021, de nouveaux investissements sont prévus, notamment avec l'acquisition de la parcelle située au 18 rue de la forêt, où devraient débuter des travaux de viabilisation pour de nouveaux logements, ainsi que sur la parcelle route de Saint Poix acquise en septembre dernier.

EMPRUNTS

- 5 emprunts contractés entre 2002 et 2020, à échéance entre 2026 et 2041
- capital restant à rembourser au 1er janvier 2021 = 383 782 €
- remboursement annuel de 36 600 €

DÉPENSES

Charges générales, loyers irrécouvrables, entretien des logements, acquisition ou construction de nouveaux logements, remboursement des emprunts.

RECETTES

Loyers perçus, ventes éventuelles de logements, subventions liées aux rénovations ou constructions, nouveaux emprunts le cas échéant.

L'excédent dégagé annuellement permet de réaliser de nouveaux investissements dans l'habitat.

BUDGET PRINCIPAL - *Ce qui n'est pas dans un budget annexe*

Fin 2020, budget excédentaire de 494 300 € (*).

En 2021, comme les années précédentes, une partie du budget sera consacrée à la voirie, aux travaux dans les bâtiments, à la modernisation de l'éclairage. Par ailleurs, le budget principal alimentera le budget des locaux professionnels à hauteur de 200 000 € afin de combler le déficit.

EMPRUNTS

- 5 emprunts contractés entre 2008 et 2019, à échéance entre 2027 et 2038
- capital restant à rembourser au 1er janvier 2021 = 994 298 €
- remboursement annuel de 103 000 €

DÉPENSES

Charges générales, charges de gestion courante, charges de personnel, charges liées au SIVOM (personnel et fonctionnement), remboursement des emprunts, acquisition de matériel, travaux de voirie, travaux dans les bâtiments, éclairage, autres aménagements, révision PLU, ...

RECETTES

Impôts et taxes, dotations, fond de compensation de la TVA, subventions, locations de salle, taxe d'aménagement, redevance d'occupation du domaine communal, nouveaux emprunts le cas échéant.

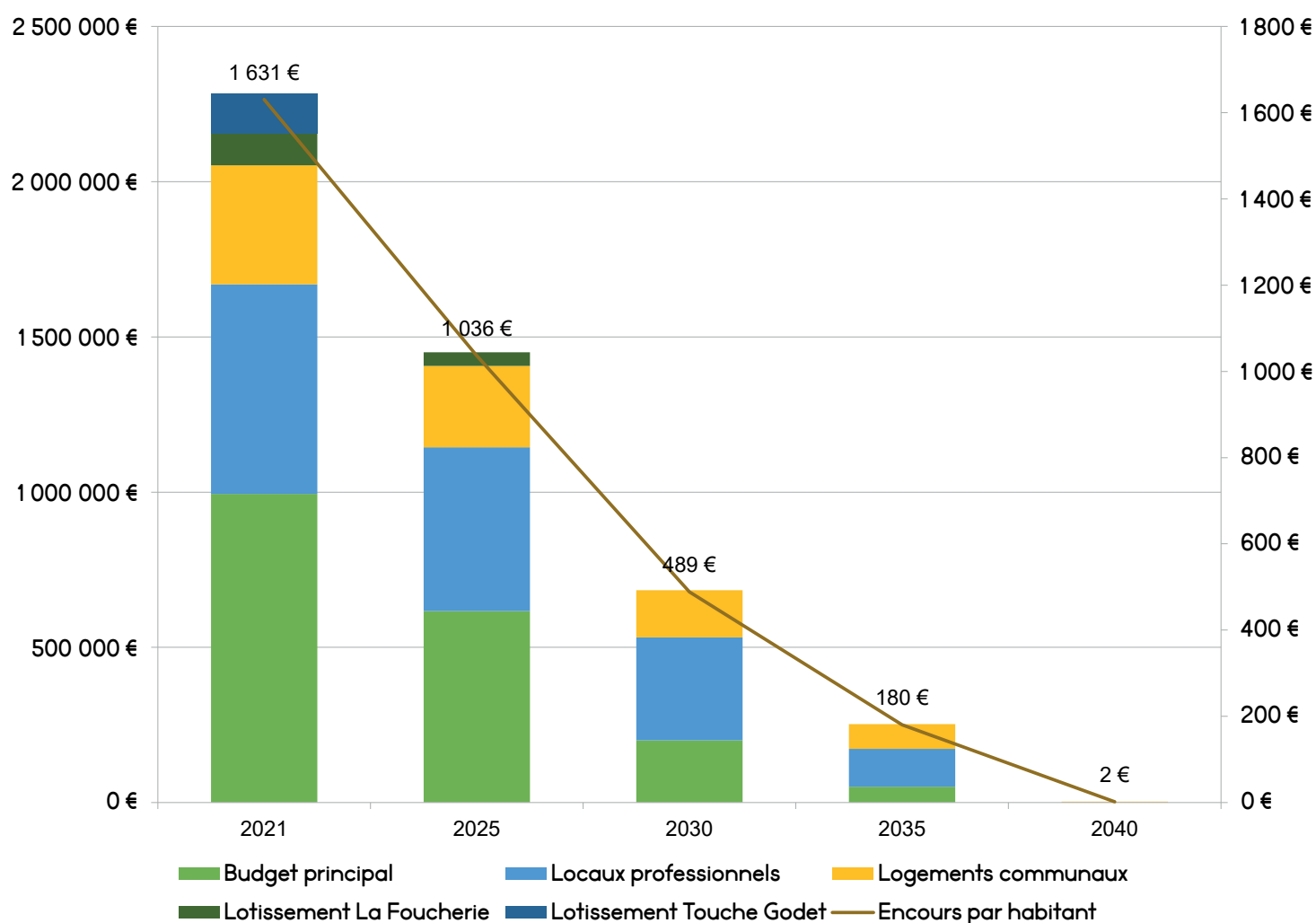
(*) : Pour chaque budget, les montants d'excédent ou de déficit à fin 2020 sont un cumul de tous les exercices précédents (2020 inclus).

SYNTHESE des BUDGETS

Tous budgets confondus :

- le résultat 2020 est de 43 654 €
- la capacité d'autofinancement brute (c'est à dire, avant remboursement de la part en capital des emprunts) est de 367 235 €
- la capacité d'autofinancement nette est ainsi de 136 000 €.
- au 1er janvier 2021, 14 emprunts sont en cours, avec un montant total de la dette de 2 283 000 € soit un endettement de 1 631 € par habitant (sur une base de 1400 habitants)
- le montant annuel à rembourser est de 264 000 €, en 2021 et en 2022. Sans nouvel emprunt, ce montant serait de 200 000 € de 2023 à 2027.

Endettement et dette par habitant



Bien Vivre Ensemble

Nos chemins de randonnées

Avec la crise sanitaire, les confinements successifs, nos déplacements limités, il semble que beaucoup d'entre nous ait redécouvert notre patrimoine chemins. C'est un plaisir de voir des promeneurs à pieds, à cheval, en vélo, et même en quad sur notre territoire. Plusieurs articles dans la presse sont peut-être aussi à l'origine de cet afflux de fréquentation.

Nous nous voulons ouvert à tous les usagers, dans le respect de chacun. Les chemins doivent rester accessibles, et ne pas être encombrés par des pierres ou autres installations qui en limiteraient l'accès. Il en va de la libre circulation mais aussi de la sécurité, les secours doivent pouvoir accéder au mieux à la personne en difficulté.

Chacun d'entre nous se doit également d'être un promeneur respectueux de tous mais aussi du chemin lui-

même. Nous savons que le marcheur ou le vététiste sera prioritaire sur le cheval, que le cheval sera prioritaire sur le quad... nous devons veiller à un « bien vivre ensemble ». Soyons attentifs aux riverains en réduisant notre vitesse et notre éventuelle nuisance sonore.

Il est des périodes ou certains chemins sont particulièrement mouillés, à nous de faire la part des choses en choisissant un autre itinéraire afin de ne pas les détériorer. Préservons notre patrimoine que beaucoup nous envie, et nous en profiterons en toute sérénité.

Plan d'eau

Tout au long de la période estivale, des analyses (recherche de bactéries et de cyanobactéries) sont réalisées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé :

L'appréciation de la qualité de l'eau est effectuée selon les dispositions du code de la santé publique.

La qualité des eaux est évaluée au moyen d'indicateurs microbiologiques (bactéries) analysés dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par les ARS :

Les analyses microbiologiques effectuées concernent la mesure des germes (bactéries) témoins de contamination fécale. Ces micro-organismes sont normalement présents dans la flore intestinale des mammifères, et de l'homme en particulier. Leur présence dans l'eau témoigne de la contamination fécale des zones de baignade. Ils constituent ainsi un indicateur du niveau de pollution par des eaux usées et traduisent la probabilité de présence de germes pathogènes. Plus ces germes sont présents en quantité importante, plus le risque sanitaire augmente.

Les bactéries recherchées en laboratoire sont :

- o les Escherichia coli;
- o les entérocoques intestinaux

C'est pourquoi il est très important de tenir les chiens en laisse, et de leur interdire l'accès à l'eau.

Logements

Régulièrement, nous recevons des demandes pour de l'hébergement sur des durées plus ou moins longues (randonneurs, salariés...). Nous orientons les demandes vers les hébergeurs que nous connaissons. Si vous disposez d'un logement, voire d'une chambre que vous souhaiteriez mettre en location, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie afin que nous ayons connaissance de vos possibilités d'hébergement, et être en capacité de communiquer l'offre aux personnes qui pourraient être intéressées.

Communiquer

Un coupon contact est présent dans chaque bulletin c'est une façon de vous rappeler que votre parole est importante, nous sommes à l'écoute de toute demande, question, remarque, suggestion.... N'hésitez pas à l'utiliser vous pouvez également nous joindre par courrier, mail, ou téléphone.



Informations & Formalités

Affichage légal & borne tactile

La vitrine d'affichage légal présente à l'arrière de la mairie a été remplacée par une borne tactile. Ce nouveau mode d'affichage vous permet d'accéder à un nombre de documents beaucoup plus important, même aux heures de fermeture de la mairie.

Vous pouvez y consulter tous les documents concernés par l'affichage légal, et certains d'entre eux peuvent être téléchargés (soit par un envoi par mail, soit par un flash code). Ainsi vous trouverez les différents arrêtés (municipaux et préfectoraux), les dépôts de permis de construire, les délibérations du conseil municipal, les publications de bans ...

Si vous rencontrez des difficultés d'utilisation, n'hésitez pas à nous en informer.



Relais Petite Enfance

Tous les RAM/RIPAME/JPAM de France changent d'appellation et se nomme désormais Relais Petite Enfance. Le RIPAME devient Relais Petite Enfance.

Au printemps 2021, le Relais Petite Enfance a intégré 8 nouvelles communes : Availles-sur-Seiche, Bais, Drouges, Gennes-sur-Seiche, La Selle-Guerchaise, Moussé, Moutiers et Visseiche.

Ainsi, le Relais Petite Enfance répond aux demandes des familles et des assistants maternels sur 19 communes.

Actualité :

Dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance sur le thème des drôles d'histoires, le Relais Petite Enfance du secteur d'Argentré-du-Plessis/La Guerche-de-Bretagne a proposé aux assistants maternels et aux familles plusieurs animations partage de comptines, d'albums jeunesse et d'activités créatives pour le tout-petit. Des vidéos ont aussi été partagées sur la création d'un Kamishibai et du sable magique.

Au cours de cette semaine, des balades animées en extérieur ont été proposées sur les 9 communes où se déroulent habituellement les espaces-jeux du Relais Petite Enfance. 103 enfants, 34 assistants maternels et 2 familles ont pu partir à la découverte de la nature, des animaux, des parcours moteurs, et d'une chasse au trésor pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Du fait de la crise sanitaire, les animatrices du Relais Petite Enfance ont su faire preuve d'imagination et d'innovation pour créer du lien avec les enfants, assistants maternels et parents.

Tout le programme est sur la page Facebook Relais Petite Enfance secteur d'Argentré du Plessis-La Guerche de Bretagne.

Contact : 02 99 96 59 77 / relaispetiteenfance@argentre-du-plessis.fr

Vit'o Bus propose, aux habitants de Vitré Communauté, un réseau de transport rural gratuit pendant les vacances scolaires qui converge vers Vitré : 3 lignes circulent les mardis et les vendredis.

5 Le Pertre > Vitré Mardi et vendredi

ARRÊTS	ALLER	RETOUR
Le Pertre, Église	13h05	18h25
Mondevert, Mairie	13h17	18h12
Bréal-sous-Vitré, Église	13h25	18h04
Erbrée, Église	13h33	17h55
Vitré, place du Champ de foire	13h45	17h45



SMICTOM Sud-Est

Collecte des sacs jaunes : quelques bons gestes à retenir

Tout au long de l'année, le SMICTOM Sud-Est 35 distribue deux rouleaux de sacs jaunes aux habitants collectés en porte-à-porte. Ces sacs sont uniquement destinés à la collecte des emballages recyclables : bouteilles et flacons en plastique, briques et cartons alimentaires et emballages métalliques.

Pour faciliter la collecte des sacs jaunes et réduire les émissions de CO2, quelques bons gestes sont à retenir :

Pour réduire les arrêts de camion et ainsi diminuer les émissions de Co2, pensez à sortir votre sac jaune lorsqu'il est bien plein et de préférence en même temps que votre bac d'ordures ménagères. Vous pouvez également utiliser les bornes d'apport volontaire en libre accès.

Il est préférable de sortir les sacs la veille au soir du jour de collecte, pour désencombrer les trottoirs et limiter le risque d'ouvertures intempestives par des animaux.

Pour faciliter le travail des agents de collecte, merci de déposer les sacs jaunes au sol en évitant de les accrocher aux portails et grillages.

Les masques jetables du foyer c'est dans la poubelle grise !

Au sein de votre foyer, les masques jetables usagés doivent être déposés dans le sac gris des ordures ménagères, conformément aux recommandations du haut conseil à la sante publique et dans un souci de maîtrise des risques sanitaires.

Élections

Suite aux élections récentes, l'ensemble de la propagande, circulaires des candidats ont été déposés par nos services dans les bornes papiers de chaque école.

Chers Pertraises et Pertrais,

Aménagement d'un restaurant :

Le conseil municipal a validé le 4 mars dernier, à l'unanimité, l'avant-projet définitif avec le plan de financement.

Coup de théâtre le 17 juin, il est décidé d'abandonner le projet sous prétexte d'un déficit de 490 000 € sur le budget des locaux professionnels. En fait, la présentation de la situation financière n'était pas complète et objective. Dans cette présentation il a été omis de préciser qu'il restait à encaisser : des subventions, une participation du budget logement, un emprunt pour un total de 404 000 € soit un déficit réel de 86 000 € correspondant aux derniers travaux (toilettes publiques et aménagements complémentaires sur les bâtiments).

Et malgré les explications que nous lui avons apportées, Jean-Luc Veillé fait voter par une partie de ses colistiers l'abandon du projet (15 votants : 8 voix contre le projet, 2 abstentions et 5 voix pour), et cela sans tenir compte de l'engagement des futurs exploitants : à savoir, l'équipement complet des cuisines, le mobilier du restaurant et la chambre froide. Le lendemain matin un simple coup de téléphone pour leur signifier que le projet est abandonné, quelle désinvolture. Nous avons rencontré Céline et Pierrot le lendemain après-midi. Ils

sont extrêmement déçus et ne comprennent pas cette décision. Un non respect de la parole donnée.

D'autant que ce projet n'allait pas créer des charges supplémentaires du fait que pour 2021 et les années suivantes les loyers perçus sont excédentaires.

Un projet abandonné sans motif sérieux et surtout pas financier. C'était un dossier engagé par notre équipe dans lequel nous avions l'assurance du sérieux des restaurateurs.

Bilan des budgets 2020 :

Une situation financière très saine :

- Budget principal excédent de 494 000 €.
- Budget logements locatifs excédent de 272 000 €
- Budget locaux professionnels déficit réel 86 000 €

Un projet structurant pour la commune qui venait en complément des commerces et services existants.

Maryline Hacques, Aurélien Thébert,
Joseph Maréchal

Rappel : Retrouvez-nous sur notre page Facebook « Le Pertre au cœur » pour vos questions ou suggestions.

Solutions des jeux du numéro 65 - Mots croisés

VERTICAL

1 - Boulangerie / 2 - Naturopathe / 3 - Boucherie / 4 - Pharmacie / 6 - Sage-femme / 10 - Coiffeur / 11 - Garage / 12 - Presse / 14 - Peintre

HORIZONTAL

5 - Maçon / 7 - Bar / 8 - Infirmières / 9 - Ostéopathe / 12 - Psychologue / 13 - Médecin / 15 - Dentiste



Agenda

WEEK-END de FÊTE

Samedi 21 août

Vide grenier – rue Théophile Paré
8h – 18h

Course cycliste
2-3 juniors – pass
(16 T de 4.850 kms)

départ 16 h
circuit de la Meilleraie

Dimanche 22 août – 22h

Feu d'artifice – plan d'eau
offert par la municipalité

Lundi 23 août – 22h

Circuit des 2 provinces
(8 T de 19.4 kms)

départ 13h30

Fête Foraine

durant les 3 jours de fêtes
place de Kerléan

COURSES HIPPIQUES

Dimanche 18 juillet à 14h
Dimanche 22 août à 14h
Samedi 18 septembre à 14h

Rando VTT & pédestre

dimanche 19 septembre

ENDURANCE ÉQUESTRE

week-end du 9 et 10 octobre



Entre
Vous
Nous

Coupon Contact

L'équipe municipale vous invite à partager astuces, informations, suggestions par le biais de ce coupon (à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie) par téléphone, par email (mairie@lepertre.fr) ou via la page Facebook Mairie Le Pertre.

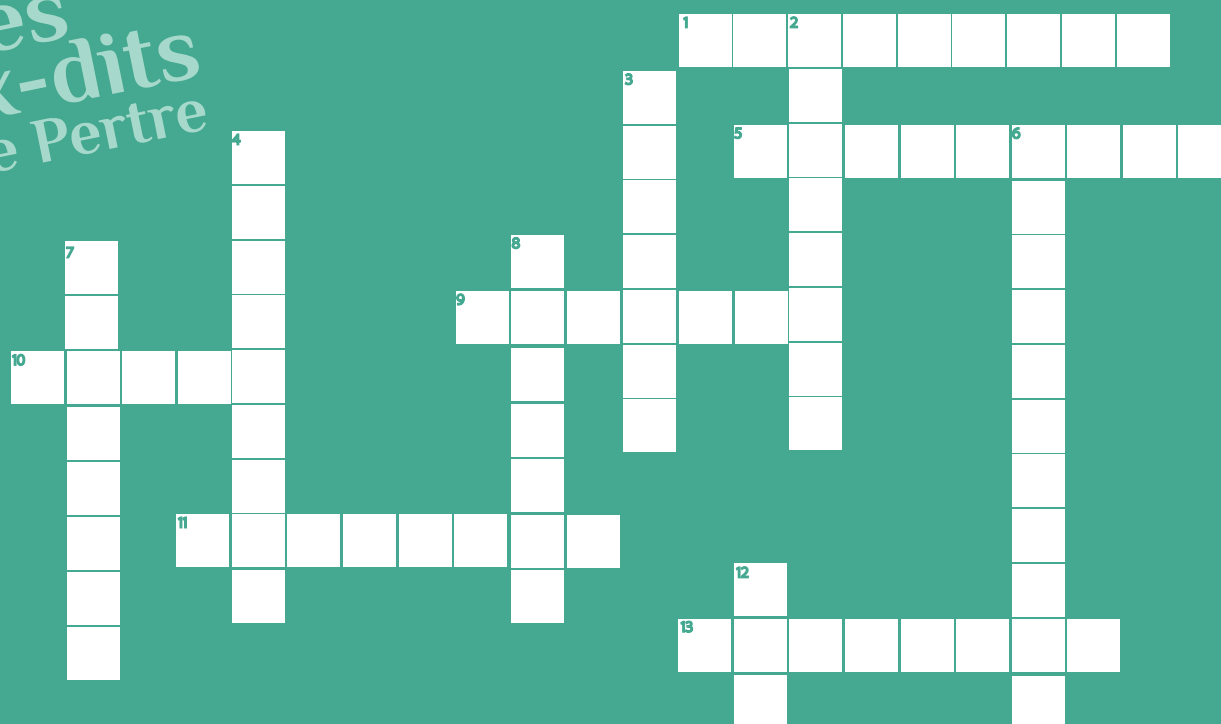
Nom/Prénom : _____ Téléphone/Email : _____

Adresse : _____

Message : _____

MERCI !

Mots croisés Quelques Lieux-dits Le Pertre



HORIZONTAL

1. La ... de la Marche ou des Landes
5. Ce nom est présent dans le nom de 4 lieux-dits
9. Le ... : arbre fruitier
10. La ... : le hameau le plus au sud
11. Près d'Argentré et de Brielles
13. La ... : a donné son nom à un lotissement

VERTICAL

2. Le haut ... et le bas ... (au sud de la Ligne LGV) - 3. La ... : visible depuis le chemin des Vignaux
4. Le ... : le hameau le plus au nord - 6. Le château de la ... - 7. Le haut ... et le bas ..., mais aussi Le Bois de ...
8. Sur la route du bas chevrier : la ... - 12. Sur la route d'Argentré : la ...

Informations Utiles

SERVICES DE SANTÉ

- | | |
|--|--|
| Médecin Généraliste Dr. NITU
02.99.74.89.13 | Kinésithérapeute
M. KANYANDEKWE
06.09.64.39.96 |
| Médecin Généraliste Dr. COGALNICEANU
02.23.55.16.02 | Naturopathe Mme COUPÉ
06.15.03.48.55 |
| Médecin Généraliste Dr. LERICH
02.99.96.90.16 | Chirurgien dentiste Dr. SALLET
02.99.96.91.01 |
| Infirmières Mmes GENDROT et PARIS
02.99.96.91.81 | Psychologue Mme MOUET
07.67.12.14.17 |
| Ostéopathe Mme MEVEL
06.25.43.03.31 | Pharmacie Mme DIVET
02.99.96.90.26 |

Les professionnels de santé exerçant à Le Pertre et souhaitant intégrer cette rubrique sont invités à contacter la mairie

DÉCHETTERIE

Le Pertre

Déchets verts : clés à prendre en mairie aux heures d'ouverture

Argentré du Plessis – SMICTOM 02.99.74.44.47
lundi 10H-12H / 14H-18H
mercredi 9H-12H
vendredi 14H-18H
samedi 9h12H / 14-18H

MAIRIE LE PERTRE

02.99.96.90.21 – mairie@lepertre.fr – www.lepertre.fr
Accueil public du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 16h30 à 18h30

SECOURS

Maison Médicale de Garde de Vitré : 02.99.75.55.66
Énedis : 09.72.67.50.35

**LES NUMÉROS
À CONNAÎTRE
EN CAS D'URGENCE**

112
NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN

**15
SAMU**
LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

17
POLICE
SECOURS

18
SAPEURS-
POMPIERS

114
NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES